



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

Commission du Statut de l'Arbitrage

Procès-verbal N° 1

De la réunion du 2 août 2021

Réunion par voie électronique du 2 août 2021 à 19h

Président : M. Patrick IMBERT.

Membres : Mrs David AUZOLLE, Christian BILBAUT, Raymond CARPIO, Jean-Louis MARIOT, Pierre SOULIER, Mohamadou SOW.

Secrétaire de séance : Mr Jean-Louis MARIOT.

ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE (Rappel de l'article 8 du Statut fédéral)

La commission de District statue uniquement pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District.

La commission Régionale statue pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération. (Voir compte rendu de la commission régionale sur le site de la Ligue).

Préambule

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel du District du Cantal dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Liste des clubs bénéficiant des dispositions de l'article 45

Validation par voie électronique :

Liste des clubs bénéficiant des dispositions de l'article 45 sur l'encouragement au recrutement de nouveaux arbitres :

- FC Massiac Molompize Blesle

Demande du FC Massiac Molompize Blesle par mail du jeudi 29 juillet 2021, adressé au Secrétariat du District du Cantal de bénéficier d'un joueur supplémentaire frappé du cachet « Mutation » en équipe 1 (D2) pour la saison 2021/2022.

Devant fournir initialement un arbitre et après vérification du nombre d'arbitres du club pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021, il s'avère que le club possède bien 2 arbitres dont un amené par le club à l'arbitrage.

Par conséquent, le club de Massiac Molompize Blesle bénéficie pour la saison d'un joueur supplémentaire frappé du cachet « Mutation » pour la saison 2021/2022.

Ce muté supplémentaire sera utilisable dans l'équipe de son choix, définie pour toute la saison avant le début des compétitions.

**RETOUR DES DOSSIERS MEDICAUX
POUR LA SAISON 2021/2022
AU SIEGE DU DISTRICT**

**31 août 2021 date limite de demande de licence arbitre
Sur Footclub**

**LE STAGE DE RENTREE DES ARBITRES SE DEROULERA LE SAMEDI 4
SEPTEMBRE 2021 A LA MAISON DES SPORTS DE LA PONETIE A AURILLAC.**

**PROCHAINE FORMATION INITIALE ARBITRE
Les 24 et 25 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2021
AU SIEGE DU DISTRICT**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président,

Patrick IMBERT

Le Secrétaire,

Jean-Louis MARIOT